



Solidarité avec le peuple ukrainien et avec toutes les victimes

Le 23 mars 2022 – Les objectifs de la Fédération internationale des ACAT (Action des chrétiens pour l’abolition de la torture) sont fondés sur les valeurs et les normes de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme ainsi que sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ils sont aussi ancrés dans la foi chrétienne des membres de la FIACAT et des ACAT qui les inspire à lutter contre *la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la peine de mort, les disparitions forcées, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.*

C’est au titre de cette mission spécifique que la FIACAT tient à s’exprimer de concert avec ses membres et en synergie avec d’autres ONG, sur les conséquences tragiques qui résultent de l’invasion armée de l’Ukraine par la Fédération de Russie et le grand danger que celle-ci fait peser sur le monde.

Tout d’abord, la FIACAT s’appuie sur la Résolution concernant l’agression *contre l’Ukraine* de l’Assemblée générale des Nations Unies, du 2 mars dernier, exprimant les exigences de la communauté internationale qui notamment *« Condamne toutes les violations du droit international humanitaire, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, et engage **toutes les parties à respecter strictement les dispositions applicables du droit international humanitaire (...) et à respecter le droit international des droits de l’homme** »* (souligné par nous).

La FIACAT demande fermement que toutes les parties respectent strictement les Conventions de Genève de 1949, en particulier la 4^e Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et leur protocole I de 1977 ainsi que leurs obligations juridiques internationales en application des Conventions des droits de l’homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des NU (notamment, art. 6 et 7), la Convention européenne des Droits de l’Homme (notamment, art. 2 et 3) ainsi que les conventions contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, applicables dans le cadre de l’ONU et du Conseil de l’Europe.

La FIACAT souligne que les conventions internationales sur les droits humains ratifiées par la Fédération de Russie, notamment la Convention européenne des Droits de l’Homme et la Convention européenne pour la prévention de la torture, restent applicables jusqu’à l’expiration du délai prévu par chaque convention à la suite de la dénonciation.

La FIACAT constate que le *« droit naturel de légitime défense - individuelle ou collective »*, reconnu par la Charte de l’ONU est exercé en Ukraine par un peuple qui subit une agression armée à l’intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La FIACAT rappelle que le droit de légitime défense doit répondre à des exigences et s’exercer dans de strictes limites. En aucun cas la légitime défense ne justifie toute forme d’exaction et ne permet la violation des droits humains fondamentaux, telle la pratique de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les exécutions sommaires, à l’égard de toute personne ou groupe partie au conflit.

La FIACAT avec d’autres ONG exercera son rôle de vigilance dans une guerre d’agression où les populations civiles sont exposées dramatiquement en première ligne.

La solidarité avec les personnes contraintes à l'exil et l'accueil des réfugiés qui se manifestent actuellement sont particulièrement exemplaires. La FIACAT souligne que ces actions à l'égard des réfugiés doivent s'étendre à d'autres situations dans le monde. Ces personnes sont vulnérables, en particulier les femmes et les enfants parfois isolés sur les routes de l'exil, qui sont exposés aux trafics, à l'exploitation et aux risques les plus graves. Nous appelons à la plus grande vigilance et à des mesures urgentes de prévention.

La FIACAT, avec les moyens qui lui sont propres, continuera à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien dans sa lutte pour les valeurs des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit que nous avons en commun et qui sont universellement reconnues. Nous saluons avec admiration le courage des actes multiples de protestation et de résistance pacifiques, de citoyens russes de différents milieux, au risque de leur liberté et également de leur vie. Nous exprimons l'espoir que leur pays retrouve dès que possible la voie des droits humains et de la paix et toute sa place dans la communauté internationale mondiale et régionale.

Les membres de la FIACAT et des ACAT se joignent à tous ceux et celles qui, à travers le monde, prient pour la paix, voyant dans la prière une ressource et une force pour mobiliser l'action et bâtir un monde où l'on respecte effectivement les droits humains.

Contact :

- Guillaume Colin, Directeur exécutif de la FIACAT : fiacat@fiacat.org